

Uber

PROJET DE LOI 17 : UN ATOUT POUR LE QUÉBEC



Présenté à la Commission des transports et de l'environnement

Mai 2019

INTRODUCTION

ENJEU LÉGISLATIF

UBER AU QUÉBEC ET AILLEURS DANS LE MONDE

SERVICES OFFERTS PAR UBER AU QUÉBEC

COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI 17

1. Sécurité
2. Réduction des cas de conduite avec les facultés affaiblies
3. Abordabilité
4. Fiabilité
5. Transparence fiscale et traçabilité des revenus

CONCLUSION

POINT DE CONTACT

INTRODUCTION

Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur François Bonnardel a déposé le projet de loi 17, la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*. En tant que joueur important en mobilité au Québec, Uber est heureux de participer aux consultations publiques.

Le covoiturage urbain est populaire au Québec, avec des centaines de milliers d'utilisateurs à Montréal, Québec, Laval, Longueuil et Gatineau. Grâce aux nouvelles technologies, des partenaires-chauffeurs québécois offrent des courses aux usagers en utilisant l'application Uber, offrant ainsi une alternative supplémentaire à l'utilisation de l'auto solo.

Ce mémoire présentera notre entreprise ainsi que les impacts positifs qu'elle a apportés au Québec depuis son apparition sur le marché en 2013. Nous aborderons quatre grands thèmes qui selon nous sont à la base de toute discussion constructive sur la mobilité de demain : la sécurité des usagers, l'abordabilité d'alternatives à l'autosolo, la fiabilité des alternatives à l'autosolo et l'uniformité des règles applicables entre les différents acteurs du transport rémunéré de personnes.

ENJEU LÉGISLATIF

Au Québec, et particulièrement à Montréal, la congestion des principales artères routières affecte négativement la qualité de vie des citoyens. Chaque jour, il y a près de 25 millions de sièges vides au Québec et la voiture personnelle est l'actif le plus sous-utilisé, car elle est garée près de 95% du temps. Il est évident que de nouvelles façons de faire sont nécessaires pour diminuer ces impacts puisque les solutions proposées par le passé n'ont pas eu les effets escomptés. Malheureusement, jusqu'à présent, les réglementations québécoises du transport rémunéré de personnes ont eu un impact négatif sur les nouvelles options de mobilité alternative en raison de diverses contraintes limitant la disponibilité et nuisant à la qualité et l'abordabilité de services comme Uber.

Le covoiturage urbain s'ajoute au cocktail des transports permettant plus de mobilité aux citoyens et plus de choix lorsque vient le temps de considérer une alternative à l'autosolo, diminuant ainsi la congestion routière et ses conséquences sociales, économiques et environnementales. En effet, Uber, et d'autres experts internationaux sur cette question¹ croient que l'avenir du transport urbain sera un mélange de transport public et de covoiturage urbain. C'est pourquoi Uber travaille en partenariat avec des villes du monde entier² pour réaliser cette vision d'avenir avec moins de congestion, moins d'utilisation individuelle de la voiture, plus de trajets partagés³ et plus de trajets multimodaux.

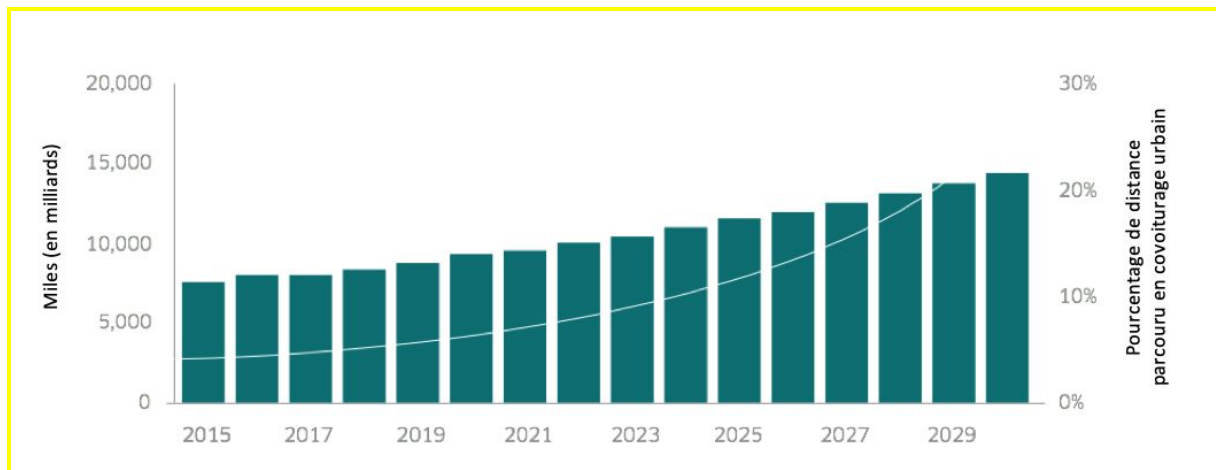
¹ <https://www.itf-oecd.org/new-shared-mobility-study-helsinki-confirms-ground-breaking-lisbon-results>

² <https://www.uber.com/newsroom/cities-as-partners/>

³ <https://techcrunch.com/2016/05/10/uber-says-that-20-of-its-rides-globally-are-now-on-uber-pool/>

Peu importe le progrès, les gens ne se débarrasseront pas de leurs voitures personnelles pour n'utiliser qu'Uber. Le moyen de transport le plus efficace pour toute ville est un système de transport en commun robuste. Mais même le meilleur système de transport en commun ne peut pas entièrement remplacer la dépendance des gens à l'égard de la voiture personnelle. Nous devons avoir accès à des solutions technologiques nouvelles, fiables, efficaces et abordables, comme Uber, pour suppléer à l'offre de moyens de transport public, qui ne convient pas nécessairement à tous les scénarios. Pour que cette vision de l'avenir du transport devienne réalité, le covoiturage urbain doit aller de pair avec un système de transport en commun efficace. C'est pourquoi nous travaillons en partenariat avec des sociétés comme Masabi pour intégrer le covoiturage urbain et le transport en commun⁴.

Mais nous ne sommes qu'au début de ce changement de paradigme. En effet, Morgan Stanley⁵ estime que le pourcentage de kilomètres parcourus en covoiturage urbain s'élèvera à 25% en 2030, alors qu'il est à 4% présentement.



Le covoiturage urbain complète le transport collectif. Au-delà de permettre aux gens de se déplacer peu importe où ils se trouvent dans le monde, l'application d'Uber leur permet d'être en contact étroit avec leur propre ville. Parfait complément aux services de transport collectif et actif, Uber offre des déplacements sécuritaires, fiables et abordables aux citoyens des villes. Comme mentionné plus haut, dans de nombreuses villes, les accords de partenariat entre Uber et les services publics de transport permettent des déplacements plus dynamiques et fiables.

Une bonne législation, centrée sur le consommateur est nécessaire afin de s'assurer que les Québécois puissent continuer à bénéficier de cette nouvelle option de transport qu'est le covoiturage urbain.

⁴ <https://www.theverge.com/2018/4/11/17220408/uber-jump-getaround-masabi-cities-data>

⁵ <https://www.morganstanley.com/ideas/car-of-future-is-autonomous-electric-shared-mobility>

UBER AU QUÉBEC ET AILLEURS DANS LE MONDE

Uber est une entreprise technologique fondée à San Francisco, en Californie, en 2009. En se basant sur l'idée qu'il devrait être simple de se déplacer en milieu urbain de manière efficace, sécuritaire et abordable, Uber a développé une application pour téléphones intelligents qui permet de mettre en contact des utilisateurs et des chauffeurs de véhicules. En dix ans, cette idée a créé une véritable révolution dans le transport de personnes à travers le monde. À ce jour, Uber est présente dans plus de six cents villes, soixante-quatre pays et six continents. Uber compte plus de soixante-quinze millions d'utilisateurs actifs chaque mois. Par ailleurs, dix pour cent des milléniaux⁶ qui utilisent Uber aux États-Unis ont déclaré avoir déjà changé leur comportement par rapport à la possession d'un véhicule en ayant décidé de vendre leur voiture ou en repoussant l'achat.

La croissance d'Uber est phénoménale. Il y a maintenant plus de trois millions de partenaires-chauffeurs Uber actifs à travers le monde. De plus, aux États-Unis, en moyenne, près de la moitié des chauffeurs conduisent moins de dix heures par semaine.

Uber, une plateforme de mobilité diversifiée. Depuis plusieurs mois déjà, Uber s'acharne à devenir une plateforme de mobilité diversifiée en offrant à nos utilisateurs plus d'options de transport. Ainsi, en avril 2018, Uber a acquis JUMP, un service de vélos électriques partagés sans ancrage. Les vélos électriques JUMP sont maintenant disponibles dans plus de 20 villes à travers le monde, incluant prochainement Montréal qui sera la première ville au Canada à bénéficier de cette nouvelle offre. De plus, nos utilisateurs, de façon naturelle, utilisent Uber pour compléter leurs trajets de transport en commun. En effet, la station de métro Montmorency à Laval est l'un des points ayant le plus important volume de courses au Canada, à égalité avec la station Union de Toronto. C'est pour cette raison qu'à travers le monde, nous concluons des partenariats avec les agences de transport en commun afin d'inciter toujours plus d'utilisateurs à utiliser le moyen le plus efficace selon leurs besoins de transport. À Denver⁷, nous avons intégré l'offre de transport en commun de la ville dans l'application Uber, offrant ainsi une expérience multimodale optimisée. À Nice⁸, dans une zone mal desservie le soir, Uber complète l'offre de bus par des trajets au prix fixe de 6 euros, subventionnés par l'entreprise et la métropole. À Innisfil⁹, petite localité en banlieue de Toronto, la ville s'est tournée vers Uber afin d'offrir un service de transport en commun aux résidents, au lieu de mettre en place un système de bus public.

Nos efforts rejoignent les résultats d'une étude réalisée en 2016¹⁰ par l'American Public Transportation Association auprès de 4500 résidents de sept villes américaines indiquant que les utilisateurs d'Uber et de Lyft sont plus à même d'utiliser également le transport en commun pour leurs déplacements et de posséder ainsi moins de véhicules personnels.

⁶ <https://www.uber.com/newsroom/driver-partner-survey>

⁷ <https://www.theverge.com/2019/1/31/18205154/uber-public-transportation-app-denver>

⁸ <https://www.journaldunet.com/economie/transport/1210439-nice-uber-tram-transport-vtc/>

⁹ <https://innisfil.ca/living/transit>

¹⁰ <https://www.apta.com/resources/reportsandpublications/Documents/APTA-Shared-Mobility.pdf>

Enfin, il semble important de souligner que dans les villes où le service Uber Pool est disponible, les courses partagées entre individus se rendant à une destination similaire au même moment représentent environ vingt pour cent du nombre total de courses.

SERVICES OFFERTS PAR UBER AU QUÉBEC

Tous les services offerts par les partenaires-chauffeurs se retrouvent sur une seule et même application. Pour commencer à utiliser l'application Uber à titre de passager, il suffit d'avoir un téléphone intelligent et une carte de crédit ou un compte PayPal. Une fois son compte créé, l'utilisateur peut choisir le type de service qui lui convient, consulter un estimé du prix de la course et commander une voiture en un seul clic. Un algorithme sophistiqué met alors en contact l'utilisateur avec la voiture la plus près.

Dès que sa demande est acceptée par le partenaire-chauffeur, l'utilisateur peut voir dans l'application la voiture qu'il a commandée venir vers lui. Avant même de prendre place dans la voiture, il connaît l'identité de son chauffeur grâce à sa photo et son prénom, la marque de la voiture utilisée et son numéro d'immatriculation, ainsi que l'évaluation faite par les précédents passagers. En entrant la destination de la course, l'utilisateur peut voir le trajet optimal sur son écran de téléphone, ce qui lui permet de vérifier si le partenaire-chauffeur emprunte le meilleur chemin possible. Une fois arrivé à destination, l'utilisateur quitte le véhicule. La course lui est automatiquement facturée et un reçu détaillé lui est envoyé par courriel évitant ainsi toute manipulation d'argent comptant.

À la fin de chaque course, l'utilisateur évalue le chauffeur en lui donnant une note de 1 à 5. L'utilisateur peut aussi commenter la course et chaque plainte sera traitée aussitôt que possible. Quant au partenaire-chauffeur, il doit aussi évaluer son passager à la fin de la course, établissant ainsi une relation de respect entre les deux personnes.

Au Québec, les services suivants sont offerts :

uberX

uberX est le service le plus populaire offert par Uber à travers le monde. Il s'agit d'un service de covoiturage urbain où des citoyens décident de partager, principalement à temps partiel, un actif qui est inutilisé 96% du temps, c'est-à-dire leur automobile personnelle.

uberXL et uberSelect

Il s'agit de deux variantes du service uberX. uberXL permet d'obtenir des véhicules pouvant accueillir jusqu'à six passagers alors qu'uberSelect offre des voitures plus luxueuses comme des Audi, BMW et Lexus.

uberPool

Bien que ce service n'existe pas encore au Québec, Uber a également développé un service qui permet d'avoir un impact encore plus important sur la réduction de l'utilisation de la voiture solo et sur la congestion routière. Il s'agit d'uberPool qui permet à plusieurs personnes de partager une course. En effet, en sélectionnant l'option uberPool, les utilisateurs acceptent de partager leur course avec des personnes qui sont à proximité et qui se dirigent vers des destinations rapprochées, mais non identiques.

Prenons pour exemple deux personnes qui habitent près du Stade olympique et qui se rendent respectivement à la Place Ville-Marie et à l'Université McGill. L'algorithme calcule qu'il est avantageux de leur faire partager la même voiture. En procédant ainsi, le montant de la course se trouve à être grandement réduit pour les deux utilisateurs.

COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI 17

Les principes réglementaires élaborés dans ce document répondent aux grands enjeux identifiés par le gouvernement. Ceux-ci sont présentés dans le but de démontrer comment le covoiturage urbain et l'industrie du taxi peuvent coexister dans un environnement concurrentiel et équitable. Il est important de noter que ces considérations doivent obligatoirement mettre le consommateur au centre des préoccupations des législateurs.

1. Sécurité

L'avènement d'Uber a provoqué une augmentation des mesures de sécurité dans les transports de personnes. Il suffit simplement de se rappeler qu'avant l'arrivée d'Uber au Québec, la vérification des antécédents criminels n'était pas la norme dans l'industrie traditionnelle. Il nous semble important de noter que le projet de loi 17 met en place des standards de sécurité qui rejoignent ceux mis en place dans la vaste majorité des autres juridictions. Comme toujours Uber s'assurera de les respecter et de même les dépasser, comme c'est le cas des vérifications d'antécédents judiciaires qui seront vérifiés chaque année, alors que l'exigence est biannuelle.

Uber est indéniablement l'une des options les plus sécuritaires pour se déplacer. La compagnie impose un système de vérification des antécédents criminels robuste. Au Québec, les vérifications sont effectuées par un service de police qui vérifie toutes bases de données disponibles et pertinentes.

Uber s'assure également que le dossier de conduite des chauffeurs est impeccable auprès de la SAAQ. Pour obtenir ou maintenir son accès à l'application Uber, un partenaire-chauffeur se doit de ne pas avoir reçu plus de trois infractions mineures ou plus d'une seule infraction majeure (grand excès de vitesse, etc.).

Tous les véhicules doivent faire l'objet d'une vérification mécanique annuelle rigoureuse auprès d'un mécanicien certifié. De plus, les commentaires laissés par les utilisateurs après chaque course permettent d'assurer un suivi. Uber est donc en mesure d'avertir rapidement les partenaires-chauffeurs lorsque les utilisateurs se plaignent de l'état de leur véhicule, ce qui leur permet de prendre les mesures appropriées en temps opportun.

Toutes les courses uberX effectuées sur la plateforme sont présentement couvertes par une assurance responsabilité rendue disponible par Uber. Ainsi, les partenaires-chauffeurs bénéficient d'une couverture d'assurance adéquate lorsqu'ils utilisent l'application Uber afin d'offrir leurs services de transport.

La technologie derrière la plateforme Uber est un gage de sécurité pour nos utilisateurs. Toutes les courses Uber sont suivies par GPS et les données des courses sont enregistrées de manière sécuritaire sur nos systèmes. Grâce à nos différents outils technologiques de sécurité, les usagers ont accès au nom du partenaire-chauffeur, à sa photo, à la marque de son véhicule ainsi qu'au numéro de sa plaque d'immatriculation, assurant une identification facile et rapide. De plus, les partenaires-chauffeurs et les usagers peuvent communiquer entre eux par téléphone et message texte (les numéros sont cachés afin de protéger la vie privée des usagers). Une fois dans le véhicule, un passager peut facilement partager les données de sa course en temps réel avec ses proches, en plus de pouvoir communiquer avec les services d'urgence directement par l'entremise de l'application en cas de problème.

Uber offre un service de support 24/7 et des représentants du service à la clientèle sont toujours disponibles en cas d'urgence. Ce service facilite la rétroaction des utilisateurs d'une manière rapide, efficace, et fait partie intégrante de la formation continue de chaque partenaire chauffeur sur la plateforme. Ce mécanisme de rétroaction permet de signaler en temps réel des comportements d'un partenaire-chauffeur ou des problèmes techniques liés au véhicule.

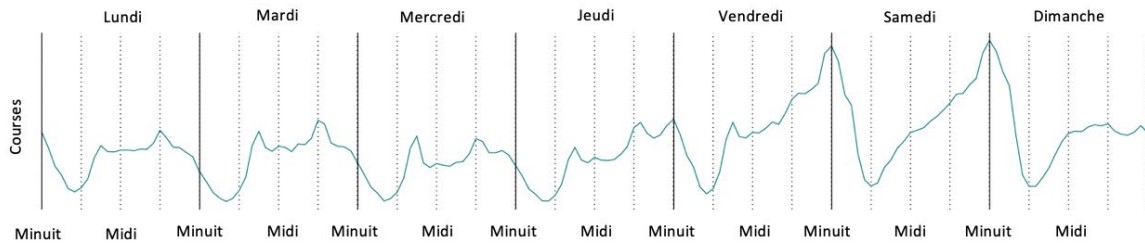
2. Réduction des cas de conduite avec les facultés affaiblies

Même après des années de sensibilisation de la part des autorités publiques, la conduite en état d'ébriété demeure un fléau. Selon l'Organisation mondiale de la santé, entre 30 et 40% des accidents mortels sur les routes sont liés à l'alcool. L'arrivée de services de covoiturage urbain comme Uber vient modifier la donne. En mettant à la disposition des citoyens une façon simple et abordable de rentrer à la maison, Uber encourage ainsi les Québécois à faire des choix plus intelligents et sécuritaires. Le projet de loi 17, en permettant plus de concurrence et de flexibilité, permettra d'augmenter l'offre de transport rémunéré de personnes et ainsi d'éviter plus de cas de conduite avec les facultés affaiblies.

Plus d'options quand le risque est plus grand

Un service de covoiturage urbain comme Uber, où les passagers peuvent obtenir en tout temps une voiture en quelques minutes, peut réduire le risque d'accident causé par l'alcool au volant. Nous sommes en mesure de constater qu'en offrant une alternative fiable aux gens qui sortent d'un restaurant ou d'un bar, la tendance à prendre le risque de conduire leur voiture avec les facultés affaiblies est réduite. Comme ce graphique le démontre, les Montréalais utilisent le plus les services de covoiturage urbain le soir en semaine et lorsqu'ils sortent le week-end.

Prise en charge par heure à Montréal



En effet, les chercheurs de l'Université Temple ont comparé les taux de décès liés à la conduite avec facultés affaiblies dans les villes avant et après l'arrivée d'Uber. Bien qu'il existe un certain nombre de facteurs qui affectent les tendances de conduite avec facultés affaiblies, les résultats de cette recherche¹¹ concluent que l'arrivée d'Uber dans une ville génère une baisse de 3,6% à 5,6% du nombre de personnes tuées dans des collisions routières attribuables à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool et/ou les drogues.

Finalement, depuis le 8 février 2017, Uber est l'application officielle de transport désigné de MADD Canada, les mères contre l'alcool au volant.

3. Abordabilité

Uber souligne le désir du gouvernement d'éliminer le système de permis existant qui ne fait qu'empêcher la concurrence et donc nuire aux consommateurs, à l'industrie du taxi et au covoiturage urbain. Cette initiative permettra de réduire le fardeau réglementaire des acteurs de l'industrie et à terme permettra de réduire les frais chargés aux consommateurs. Tel que l'a indiqué le Bureau de la concurrence du Canada:¹²

D'avantage se fier aux forces du marché permet de veiller à ce que les passagers et les chauffeurs bénéficient d'un marché concurrentiel. Lorsque des restrictions réglementaires sont supprimées, les prix et les temps d'attente peuvent diminuer, la qualité du service peut augmenter, le nombre de plaintes peut être réduit et l'industrie dans son ensemble peut tirer profit d'une plus grande innovation.

Par ailleurs, l'OCDE à ce sujet¹³ déclare:

Les réformes du secteur des taxis se sont fréquemment heurtées à une résistance au motif qu'elles risquaient de faire baisser les revenus des chauffeurs, qui sont souvent faibles lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes titulaires d'une licence. [...] Cela étant, rien ne porte à croire que les revenus des chauffeurs sont plus élevés sur les marchés dont l'accès est réglementé. Les rentes de monopole

¹¹ http://plus.lapresse.ca/screens/0547bb8f-8c59-4270-b591-b08fc62a2087%7C_0.html

¹² <https://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/04415.html>

¹³ <http://www.oecd.org/regreform/sectors/41472612.pdf>

perçues grâce à ces restrictions semblent au contraire profiter aux seuls titulaires d'une licence. [...] Fait plus important encore, il apparaît d'une manière générale que du point de vue de la politique de la concurrence, il ne soit pas concevable de devoir limiter l'accès à une profession afin de protéger les revenus des personnes en place, alors qu'aucun élément patent ne permet d'affirmer que le secteur des taxis constitue un cas particulier à cet égard.

Ainsi, la réforme proposée par le projet de loi 17 vise juste en proposant une approche réglementaire plus souple qui impose des exigences et restrictions qui sont proportionnelles aux objectifs recherchés en termes de sécurité des services offerts et de protection du consommateur, tout en établissant une nouvelle formule d'accès ouvert au marché du transport de personnes par automobile.

Tarifification

Historiquement, les autorités gouvernementales ont imposé une tarification fixe dans l'industrie du taxi, entre autres basée sur le fait qu'il était difficile sinon impossible d'en assurer la transparence¹⁴. À l'époque, les clients couraient le risque d'être victime d'une tarification injuste chaque fois qu'ils tentaient de prendre un taxi sur la rue ou à un poste fixe. Sans un compteur installé dans les voitures, les clients n'avaient aucun moyen de savoir comment le montant total était calculé ou s'ils payaient le bon prix à la fin d'une course.

Avec l'avènement des applications sur les téléphones intelligents, cette situation a évolué éliminant ainsi le besoin pour les autorités de réglementer strictement les tarifs. Spécifiquement, les applications mobiles de covoiturage urbain offrent une transparence au niveau de leur grille tarifaire en permettant aux utilisateurs :

- D'avoir le coût exact d'une course avant d'effectuer une commande grâce à la tarification à l'avance¹⁵;
- D'être informé et d'accepter une hausse des tarifs en période de demande accrue avant de commander une course, et;
- De recevoir un reçu après chaque course détaillant : le prénom et le véhicule du chauffeur partenaire, un rapport GPS de la route empruntée, et les moyens à prendre pour contacter l'entreprise de covoiturage urbain.

En reconnaissant la transparence inhérente aux applications de covoiturage urbain, toutes les juridictions au Canada ayant déjà établi des règles encadrant les entreprises comme Uber ont décidé de ne pas strictement réglementer les tarifs, se limitant à exiger que les entreprises affichent et permettent au passager d'accepter un estimé du prix de la course ou un tarif fixé à l'avance. Uber salue l'initiative du gouvernement d'abonder dans le même sens avec le projet de loi 17, qui dans sa forme actuelle permettra aux entreprises comme Uber d'établir le prix des courses en permettant au passager d'accepter un prix maximal pour une course donnée.

14

https://www.ctq.gouv.qc.ca/taxi/tarifs_de_transport_par_taxi/mecanisme_de_fixation_des_tarifs.html#c500

¹⁵ <https://www.uber.com/fr-CA/ride/how-uber-works/upfront-pricing/>

La tarification dynamique

La tarification dynamique pousse les prix à la hausse de façon temporaire de manière à encourager les partenaires-chauffeurs à se déplacer vers les endroits où la demande est plus forte (et du même coup, incite les clients à attendre un peu, le temps que la demande soit moins grande). Il est à noter que les utilisateurs sont avertis lorsque la tarification dynamique est activée. La décision d'accepter ou non une hausse de tarif pour une course est prise en toute connaissance de cause.

La tarification dynamique garde les délais d'attente pour une voiture à leur niveau le plus bas et contribue à la fiabilité des services. C'est d'ailleurs ce qu'en conclut le Bureau de la concurrence du Canada¹⁶ qui souligne que « la « majoration tarifaire » est une mesure économiquement efficace puisqu'elle garantit la disponibilité en encourageant un plus grand nombre de chauffeurs à travailler durant les périodes de forte demande. »

Redevances

Uber aimerait noter que le frais par course proposé dans le projet de loi feront en sorte que les services de transport rémunéré de personnes demeureront parmi les plus dispendieux en Amérique du Nord et risque fortement de décourager les Québécois de délaisser l'autosolo. Nous prenons acte de la volonté du gouvernement du Québec de compenser les propriétaires de taxis traditionnels, mais suggérons fortement de réduire la redevance à 0,30 \$ sur toutes les courses partagées comme uberPool (ce qui équivaut à diviser la redevance par le nombre de sièges disponibles).

4. Fiabilité

Nous améliorons de manière significative la manière dont des centaines de milliers de personnes se déplacent au Québec.

Une application comme Uber permet d'augmenter le cocktail global des options alternatives de transports. Le fait est que le covoiturage urbain attire un nouveau type de clientèle. La disponibilité et la fiabilité du service offert par les partenaires-chauffeurs permet aux utilisateurs de laisser leur voiture personnelle de côté, sachant qu'il sera possible de se déplacer de manière sécuritaire et fiable.

Par exemple, à Los Angeles, le marché global du transport rémunéré de personnes (ce qui inclut les taxis et les limousines) a augmenté de près de 400 pour cent dans les trois premières années de la présence d'Uber dans le marché. Par ailleurs, selon les autorités gouvernementales de Portland, en Oregon, le nombre total de courses de taxi et de covoiturage urbain ont augmenté de 40 pour cent dans les trois premiers mois suivants l'arrivée d'Uber et de Lyft.

D'une ville à l'autre, nous constatons que le covoiturage urbain est une alternative abordable à l'utilisation de son propre véhicule parce qu'il s'agit d'un moyen plus rapide et moins stressant que de conduire soi-même. L'histoire nous enseigne que la venue d'un compétiteur dans un marché fermé a un impact positif pour la qualité des services, la productivité et

¹⁶ <https://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/04007.html>

l'innovation. Tous ces facteurs peuvent eux-mêmes contribuer à la viabilité à long terme d'une industrie.

Il faut comprendre que les taxis conservent le droit exclusif de prendre des passagers qui les hèlent directement sur la rue.

5. Transparence fiscale et traçabilité des revenus

Partout dans le monde où l'application est disponible, Uber stimule l'activité économique. Chaque jour, des millions de partenaires-chauffeurs utilisent notre application pour déplacer des dizaines de millions de passagers. La majorité des revenus générés par ces courses atterrit directement dans les poches des partenaires-chauffeurs, ce qui contribue à l'activité économique au niveau local.

De plus, le montant et les détails de chacune des courses est enregistré de manière électronique, répondant ainsi positivement aux critères de transparence et de traçabilité moderne.

En 2016, Uber a signé une entente¹⁷ avec Revenu Québec pour s'assurer de la conformité fiscale des partenaires-chauffeurs, notamment en ce qui a trait à la perception de la TPS et de la TVQ. Cette entente a permis à Revenu Québec de récolter, directement et par l'entremise d'Uber, des millions de dollars auprès de dizaines de milliers de partenaires-chauffeurs. Cette collaboration fiscale entre Uber et Revenu Québec a d'ailleurs été saluée par le précédent ministre des Finances à l'Assemblée nationale le 7 novembre 2017 et par le ministère des Finances dans son *Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*¹⁸ publié en novembre 2017. De plus, le 10 décembre 2018, Revenu Québec et Uber ont reçu un prix décerné par le Financial Times à New York pour souligner leur collaboration fiscale innovante.

Uber travaille également étroitement avec Revenu Québec pour la mise en place et le déploiement de nouvelles mesures, initialement annoncées en 2017, en vertu desquelles de nouvelles technologies seront déployées afin de permettre l'enregistrement des ventes en temps réel au moyen d'un système électronique d'enregistrement des ventes.

Pour assister les partenaires-chauffeurs dans leur déclaration de revenus, Uber a mis en place des partenariats innovants avec différents organismes privés ou publics. Ainsi, au Canada, Uber s'est associée avec les firmes de préparation de déclaration de revenus H&R Block et Intuit - TurboTax. Ce partenariat permet aux partenaires-chauffeurs de bénéficier de tarifs spéciaux lorsque vient le temps de préparer leur déclaration. Ils peuvent ainsi profiter de conseils d'experts concernant certaines déductions auxquelles ils ont droit de par leur statut de travailleur autonome.

Les chauffeurs reçoivent aussi toutes les informations nécessaires relatives aux revenus qu'ils ont générés en utilisant la plateforme, facilitant ainsi le travail de respecter leurs obligations fiscales à titre de travailleurs autonomes. Dès leur première inscription sur Uber,

¹⁷

<https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/détails/106509/2016-09-15/>

¹⁸ http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_ParadisFiscaux.pdf

les partenaires-chauffeurs sont informés de leurs obligations fiscales et des rappels sont envoyés particulièrement à l'approche de la période de déclaration de revenus.

CONCLUSION

Comme décrit tout au long de ce document, Uber souhaite ardemment continuer à mieux servir les Québécoises et les Québécois en matière de mobilité. Le projet de loi 17 permettra aux innovations en transport de venir au Québec, à la même vitesse que partout ailleurs au Canada et aux États-Unis. Nous comprenons que tout changement peut entraîner une certaine incertitude et nous souhaitons donc contribuer au débat public en continuant à démontrer notre engagement envers le Québec et la mobilité des Québécoises et Québécois. De cette manière, Uber souhaite continuer à démontrer le bienfait des nouvelles technologies pour le Québec en améliorant la mobilité urbaine par notre offre diversifiée, contribuant ainsi à décongestionner nos villes.

POINT DE CONTACT

Pour de plus amples informations, communiquez avec:

Jean-Christophe de Le Rue

Gestionnaire des relations publiques, Uber Canada

613-806-0671

jcdlr@uber.com
